

A l'attention de Monsieur le Président,
des membres du conseil syndical,
et de la Présidente du syndicat de Vert Bocage 2

Salon de Provence le 13 janvier 2010

Mesdames, Messieurs,

Fin 2008, le Conseil Syndical de la copropriété de Vert Bocage 2 et le Syndicat ont décidé de réduire le nombre de personnel en charge de l'entretien et du gardiennage de la résidence, sans passer par un vote en assemblée générale.

Ce poste étant en place depuis plus de 20 ans, j'aurai souhaité que le sujet soit débattu en AG, car il nous concerne tous, à différents niveaux.

Cette réduction de personnel a, toutefois, permis de réaliser des économies et de faire baisser les charges des résidents. Ce qui a certainement, eu un effet positif sur le budget des ménages.

Malgré cela et l'annonce, en décembre, de *mesures visant à compenser l'absence d'un gardien /agent d'entretien, la répartition des tâches actuelles soulèvent, chez moi, des questionnements que je souhaite vous soumettre.

(*):Achat d'une tondeuse autoportée/Arrosage automatique/Condamnations des vide-ordures/Suivi des travaux d'entretien par un membre du Conseil Syndical/Fermeture complète de la copropriété/Entretien des espaces verts / électricité / plomberie effectué systématiquement par des entreprises extérieures/Mise en place de référents volontaires dans les immeubles.

J'aimerais que vous puissiez répondre, par écrit, s'il vous plaît, aux questions figurant au dos de cette lettre.

En vous remerciant par avance.

Recevez, Mesdames, messieurs, mes salutations les plus respectueuses.

Marcel ESPOSITO

- **Qui s'occupe du suivi des travaux effectués par les entreprises extérieures ?**
(Travaux sur façades, toitures, espaces verts, ramonages, conduits d'eaux usées, etc...)
- **Quelles sont les contrats engagés par le syndic pour l'entretien de la résidence ?**
- **Pourquoi en 2008, l'entreprise de ramonage effectuait 2 passages, alors qu'en 2009, un seul passage (en été) a été effectué ?**
- **Quelle est la fréquence de passage des entreprises chargées de l'entretien des espaces verts ?**
- **Pourquoi des haies et des arbres restent sans entretien pendant des mois ?**
- **Quel est le rôle des commissions de contrôle mis en place au sein du conseil syndical ?**
- **Quelles sont les commissions de contrôles, effectivement en activités à ce jour ? (c'est à dire, qui remplissent les tâches dont elles ont la charge)**
- **Qui s'occupe:**
 - De l'entretien des caniveaux ?
 - De la peinture des entrées ?
 - Du nettoyage et de la peinture des places de stationnement dans la résidence ?
- **Qui répare:**
 - une porte d'entrée d'immeuble défectueuse ?
 - Un interphone défectueux ?
 - Une porte d'accès aux caves ?
 - Une minuterie ?
- **Dans quels délais ces réparations sont-elles effectuées ?**
- **Pourquoi des véhicules immobilisés et dégradés restent pendant des mois dans la résidence alors qu'ils représentent un danger (notamment pour les enfants) et que nous manquons de place de stationnement ?**
- **Qui s'occupe de gérer les stationnements gênants dans la résidence ?**
- **Qui accueille les nouveaux arrivants ?**
- **Que se passe-t-il si un nouvel arrivant ne récupère pas le règlement de la copropriété ?**
- **Qui gère un problème de voisinage qui nécessite l'intervention d'un tiers?**

Une autre question sur un autre sujet à propos de signataires de la pétition:

- **Pourquoi les frais devrait-être pris en charge par les participants ?**
- **N'est-ce pas une façon de décourager les participants potentiels ?**